



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 23 novembre 2007**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30/11/2007

**Acquisition par la Ville des emprises foncières des immeubles  
OPAC démolis dans le cadre de l'ORU**

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume  
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.  
Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel  
GENDREAU - Mme Geneviève RIZZI -

***Conseillers :***

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme  
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie  
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle  
GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine  
REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M.  
Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme  
Claudie LAROCHE -

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Michel PAILLEY - M. Alain GARCIA - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -  
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme  
Christabelle CHOLLET -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2007**

**DELIBERATION D20070491**

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**Acquisition par la Ville des emprises foncières des immeubles  
OPAC démolis dans le cadre de l'ORU**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'Opération de Renouveau Urbain nécessite la démolition de 330 logements sur les sites du Clou-Bouchet et de la Tour-Chabot/Gavacherie.

La suppression de ces immeubles ou parties d'immeubles va libérer du foncier, propriété de l'OPAC. Le foncier sera ensuite mis sur le marché privé afin d'y construire des logements permettant la mise en œuvre de la mixité sociale, objet de l'ORU.

La Ville souhaite se porter acquéreur de ce foncier afin d'en assurer le portage jusqu'à la réalisation d'une opération privée.

Le prix d'acquisition par la Ville est fixé à 20 € le m<sup>2</sup>. Le tableau ci-dessous détaille les parcelles concernées par ces démolitions. Certains immeubles n'étant que partiellement démolis, les surfaces ne seront définitives qu'après divisions réalisées par un géomètre. Les surfaces connues de façon certaine représentent 5705 m<sup>2</sup>.

Désignation « chantier »	Immeubles à démolir	Section	N° parcelle	Contenance en m <sup>2</sup>	Division parcelle à produire	Type de démolition	Nombre de logements
153 DEMOL	38 et 40 Sellier	DP	2	-	A diviser avant cession	Partielle	8
153 DEMOL	14 à 18 Daguerre	DP	168	-	A diviser avant cession	Partielle	29
35 DEMOL	14 à 20 Broglie	DP	157	685 m <sup>2</sup>		Totale	35
153 DEMOL	28 à 38 Bonnevey	DP	154	1155 m <sup>2</sup>		Totale	58
142 DEMOL	2 à 10 Chasles	DP	160	850 m <sup>2</sup>		Totale	45
142 DEMOL	24 à 26 Bonnevey	DP	14	-	A diviser avant cession	Partielle	26
142 DEMOL	16 à 20 Cugnot	DN	262	353 m <sup>2</sup>		Totale	71
		DN	263	84 m <sup>2</sup>		Totale	
		DN	264	281 m <sup>2</sup>		Totale	
		DN	254	51 m <sup>2</sup>		Totale	
		DN	255	51 m <sup>2</sup>		Totale	
		DN	253	54 m <sup>2</sup>		Totale	
		DN	252	52 m <sup>2</sup>		Totale	
153 DEMOL	1 à 9 Bougainville	BH	483	866 m <sup>2</sup>		Totale	54
153 DEMOL	4 logements individuels sis 2 à 8 rue Bougainville	BH	484	257 m <sup>2</sup>		Totale	1
		BH	485	367 m <sup>2</sup>		Totale	1
		BH	486	350 m <sup>2</sup>		Totale	1
		BH	487	249 m <sup>2</sup>		Totale	1
<b>Total des surfaces connues</b>				<b>5705 m<sup>2</sup></b>			

Il est précisé qu'un seul acte notarié sera réalisé pour l'ensemble de ces cessions dès lors que les surfaces définitives seront connues et que le transfert de propriété à la Ville sera effectif à la fin des travaux réalisés par l'OPAC sur ces bâtiments.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe d'acquisition par la Ville des emprises foncières des bâtiments démolis dans le cadre de l'ORU, conformément au tableau descriptif ;
- fixer le prix d'acquisition de ces terrains à 20 € le m<sup>2</sup> ;
- préciser que les frais de géomètre relatifs à ces cessions seront à la charge de l'OPAC et que les frais de notaires seront à la charge de la ville de Niort ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

**Signé**

**Alain BAUDIN**